

aradei

CAPITAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 MAI 2021 A 10 HEURES

Aradei Capital – Société anonyme – Capital social : 1.064.578.300 dirhams
Siège social : Route secondaire 1029, Municipalité Sidi Maârouf, Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 57265

POUVOIR

L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Domicile :

L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro.....

Représentée par....., en qualité de représentant légal de la Société "Dénomination sociale de la société actionnaire"

Actionnaire de la société Aradei Capital (ci-après la « Société ») dont le siège social est sis Route secondaire 1029, Municipalité Sidi Maârouf – Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 57265, constitue pour mandataire :

Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom :

Domicile :

Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Immatriculée au registre du commerce de sous le numéro.....

Pour [me/le] représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société, convoquée le 06 mai 2021 à 10 heures à l'adresse suivante : Rond-point reliant l'avenue AC 60 et Route de Sidi Messaoud, Route de Bouskoura, 20190 Casablanca, Maroc, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
3. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée;
5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
9. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
10. Renouvellement du mandat de certains Administrateurs ;
11. Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux Comptes ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette réunion en [mon/son] nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le